

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### **DIRECCTE** **Nomination**

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

**Arrêté du 5 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 24 mai 2011 portant nomination des membres du comité technique spécial des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi auprès des ministres chargés de l'économie et de l'industrie, du travail et de l'emploi**

NOR : ETSF1281225A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-1372 du 12 novembre 2010 modifié portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, notamment le III de son article 3 ;

Vu le décret n° 2010-1401 du 12 novembre 2010 modifié instituant un comité technique spécial des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi auprès des ministres chargés du travail et de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment son titre I<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 57 ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2010 modifié établissant la liste et le nombre de sièges des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique spécial des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi, de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2011 modifié portant nomination des membres du comité technique spécial des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi auprès des ministres chargés de l'économie, de l'industrie et du travail et de l'emploi,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2011 susvisé est modifié comme suit :

« Les personnes désignées ci-après sont nommées membres représentant le personnel au comité technique spécial des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi auprès des ministres chargés de l'économie et de l'industrie, d'une part, et, d'autre part, du travail et de l'emploi :

#### *Syndicat CGT*

1° Membres titulaires :

Mme DENOYER Sylvie, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France (unité territoriale de Paris) ;

Mme MOTTET Agnès, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Poitou-Charentes ;

M. HADJ-HAMOU Yacine, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées (unité territoriale de la Haute-Garonne) ;

Mme LAFITE Elsa, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées.

2° Membres suppléants :

Mme DELSQL Claude, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France (unité territoriale du Val-de-Marne) ;

Mme GUYOT Françoise, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France (unité territoriale de Paris) ;

M. CAROFF Didier, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France (unité territoriale du Val-d'Oise) ;

M. FLAGEUL Serge, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne. »

## Article 2

Le délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 5 janvier 2012.

Pour les ministres et par délégation :

*Le délégué général au pilotage des directions régionales  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi et des directions des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,*

M. EL NOUCHI